

DESISTEMENT D'EXPROPRIATION—V. Expropriation, 188.

DISCRETION—V. Droit municipal, 406.

DISTRIBUTION DE DENIERS, *adjudicataire, folle enchère,*

*subrogation*: L'adjudicataire qui conteste une demande de folle enchère faite par un créancier colloqué pour des frais comme subrogé à son avocat, sur le principe que le requérant a lui-même payé cette créance à l'avocat, doit, pour réussir, contester la collocation du créancier et demander une nouvelle distribution, le créancier ayant une créance apparente, pouvait en vertu de l'article 726 C. proc., demander la folle enchère. C. rev.—*Friedman v. Marchand, Abrahamson et Gauthier*, 436.

DISTRIBUTION DE DENIERS—V. Privilège du locateur, 23.

DOMICILE—V. Séparation de corps et de biens, 47, 264.

DOMMAGES-INTERETS—V. Expropriation, 188;—Louage d'ouvrage, 378;—Propriété, 5;—Responsabilité, 132, 174, 238, 345, 419, 475.

DONATION ENTRE VIFS, *pension alimentaire, option*:

Where a donation by a father to his son of an immovable made under the obligation on the part of the donee to furnish to the donor specified necessities of life, has been annulled by the Court, for the reason that the life in common between the parties has become practically impossible, the charges may be replaced by a monthly pension, but the Court cannot condemn the defendant to pay the pension and also to satisfy to the charges stipulated in the donation, the judgment must give the defendant the option of choosing between the two obligations. B. R.—*Draper et vir (dame) v. Draper*, 68.

DROIT FUTUR—V. Appel, 182.

DROIT MUNICIPAL, *égouts publics, cours d'eau navigables,*

*état, prescription, indemnité*: Les corporations municipales peuvent conduire les eaux de leurs égouts dans les rivières navigables, en vertu du droit que possède le public de faire de ces rivières, comme de tous les autres biens relevant du domaine public, tout usage qui ne soit pas incompatible avec leur destination naturelle et publique; mais d'autre part, ce droit n'est pas absolu, et il a pour limite, à moins de dispositions for-